

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
Télécopie 04-77-66-93-64
mairie.ouches@wanadoo.fr

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

OBJET : SERVICES SCOLAIRES MUNICIPAUX

Madame, Monsieur,

Voici quelques rappels concernant le fonctionnement des différents services scolaires municipaux :

les horaires d'école sont les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30.

Le Conseil Municipal, par délibération du 3 juin 2019, a décidé de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie à leur niveau de septembre 2014 :

RESTAURANT SCOLAIRE

- prix de vente des repas :

Le tarif du repas est de **3,85 €**.

Attention : la composition du repas sera modifiée à compter de la rentrée : il n'y aura plus que 4 composantes (entrée, plat protidique et accompagnement, dessert (laitage, dessert ou fruit frais)) ; en effet, il a été constaté que très peu d'enfants mangeaient le fromage, et qu'il y avait beaucoup de gaspillage ; le Conseil Municipal a donc décidé de revenir à un repas à 4 composantes et de ne pas augmenter le tarif.

La vente a lieu deux jours par mois : les familles sont informées par l'intermédiaire de l'école et doivent faire passer à la date convenue, une enveloppe contenant le règlement correspondant au nombre de tickets désirés (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC) par l'intermédiaire de l'école (les tickets et le reçu vous seront retournés de la même façon).

En dehors des périodes de vente déterminées par la mairie, le prix des repas est majoré de 0,70 €, soit 4,55 €.

- inscription des enfants pour les repas : chaque matin, avant 9 heures, la mairie doit communiquer au traiteur le nombre de repas à prévoir pour le lendemain.

Cela signifie que **les enfants doivent s'inscrire** :

- le lundi, s'ils souhaitent manger le mardi,
- le mardi, pour le jeudi,
- le jeudi, pour le vendredi
- et le vendredi, pour le lundi suivant.

Il en est également ainsi à l'occasion des vacances : **inscription le matin du dernier jour de classe, pour le repas du premier jour de reprise après les vacances.**

Merci de noter, en plus du nom de votre enfant, la date du repas (au crayon de papier, afin de permettre la réutilisation du ticket !)

Dès que possible, et jusqu'au samedi 27 juillet (et éventuellement, la semaine du 12 au 17 août), vous devez téléphoner à la mairie, afin d'inscrire votre enfant pour le repas du lundi 2 septembre, jour de la rentrée. (aux jours et heures d'ouverture de la mairie, c'est à dire : lundi, mardi et vendredi, de 13 h à 17 h, jeudi, de 9h à 13h, et samedi, de 9h à 11 h).

- vente des repas pour le mois de septembre 2019 :

Vous pourrez encore utiliser les tickets restants de l'année dernière.

la première vente de l'année scolaire 2019/2020 aura lieu les premiers jours de classe : lundi 2 et mardi 3 septembre 2019. Le tarif est maintenu à 3,85 € le repas. PENSER A FAIRE PASSER LE REGLEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE DE L'ECOLE LE MATIN DE LA RENTREE (chèque libellé au TRESOR PUBLIC : nombre de tickets souhaités x 3,85 €)

Une seconde vente aura lieu les lundi 23 et mardi 24 septembre 2019.

GARDERIE SCOLAIRE

Rappel des horaires et des tarifs :

La garderie fonctionne :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : à partir de 7 heures le matin, et jusqu'à 18 heures 30 l'après-midi.

La demi-journée de garderie (de 7h à 8h20 ou de 16h30 à 18h30) sera facturée :

1,15 €, pour l'année scolaire 2019/2020 ; la garderie est gratuite entre 11h30 et 13h20.

Nous vous remercions de respecter les horaires (la garderie ferme à 18 heures 30 et non à 19 heures !).

Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas autorisés à sortir seuls de la garderie. Vous devez donc venir les chercher au portail de l'école, afin qu'ils ne traversent pas seuls.

Par ailleurs, les enfants qui viennent à vélo ne doivent pas arriver avant 8h20 le matin ou 13h20 l'après-midi, heures de prise en charge par les enseignantes.

Je reste, bien sûr, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et, souhaitant à vos enfants une excellente année scolaire, je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Andrée LARMIGNAT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Andrée Larmignat", is written over a horizontal line.